

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
29/03/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 avril à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Elena BARANSKI, Jean-Marc CARTE, Laurent BRUN

Pouvoirs : Elena BARANSKI à Patricia RAYNAUD, Jean-Marc CARTE à Franck VALETTE, Laurent BRUN à Pascal RAYNAUD

Secrétaire de séance : Pascal RAYNAUD

Vote des taxes directes locales 2024
N°16/2024

Monsieur le Maire expose les besoins financiers pour équilibrer le budget et propose de ne pas augmenter les taxes pour 2024.

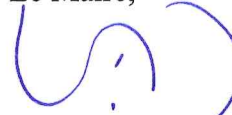
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité des membres présents** les propositions de Monsieur le Maire et fixe ainsi les impositions 2024 :

Taxe	Taux voté
Taxe d'habitation (TH)	22,98 %
Taxe foncière bâtie (TFB)	40,14 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	45,71 %
Cotisation Foncière des Entreprises	

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 10 avril 2024
et publié le 10 avril 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,
Fait à Tronget, le 10 avril 2024

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	759 921	40,14	105,54	791 000	317 507	40,14	307 507
Taxe foncière non bâties (TFNB)	135 649	45,71	123,62	142 500	65 137	45,71	65 137
Taxe d'habitation (TH)	112 333	22,98	62,10	166 200	38 193	22,98	38 193
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	420 837	420 837		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	40,14	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$420837 = 4$	45,71	
Taxe d'habitation (TH)	420 837	22,98	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			8 189	0	-58 102	72 579	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
420 837		22 666		443 503

À MOULINS

Le 08 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
SYLVAIN EME
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le Maire Le 10/04/2024

Pour la Communauté de Communes



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	747
a. Personnes de condition modeste	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	7 442
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	41 139
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	24 787
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	96 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	69 500
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	19 244
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,228591
d. Taux FB commune 2020	17,27
e. Taux FB département 2020	22,87

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	42,79	106,98	1,44000	105,54
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	36,42	127,05	3,43000	123,62
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,80	64,50	2,40000	62,10
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	11,81
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

31,61

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 003-210302923-20240409-DEL20240409-16-DE

31,61